

DOSSIER DOCUMENTAIRE

JOURNÉE D'ÉCHANGES DE PRATIQUES SUR LA GEMAPI

Le 2 décembre 2019
OMESSA - Corse



INSET DE MONTPELLIER
www.cnfpt.fr

Table des matières

Réglementations	2-5
Actualités « GEMAPI ».....	5-8
Les actions autour de la Gemapi	9-10
Retours d'expériences	11-12
Actualités sur les dernières inondations en Corse.....	12-13
Plan de prévention des risques / stratégies locales en Corse.....	13-14
Organismes institutionnels	15-17
Vidéos	18
Sitothèque des acteurs de la Gemapi.....	18-22



Journées d'échanges de pratiques sur la GEMAPI
Le 02/12/2019 - OMESSA - Corse



VEILLE PRESSE ET PUBLICATIONS PROFESSIONNELLES

Réglementations

Gemapi : de nouvelles lignes directrices pour les établissements publics / LAPERCHE DOROTHEE

Actu-environnement.com, 04/09/2019

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/gemapi-EPTB-Epage-decret-33979.php4>

La mise en oeuvre de la Gemapi continue à évoluer. Un décret paru le 4 septembre introduit de nouvelles dispositions pour les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) et les établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (Epage).

Gemapi - EPTB / Epage : un nouveau décret fait bouger la ligne de flottaison

Localtis.info, 04/09/2019

https://www.banquedesterritoires.fr/eptb-epage-un-nouveau-decret-fait-bouger-la-ligne-de-flottaison?pk_campagne=newsletter_quotidienne&pk_kwd=2019-09-04&pk_source=Actualit%C3%A9s_Localtis&pk_medium=newsletter_quotidienne

La vie n'est pas un long fleuve tranquille... et pour cause, les structures de référence de l'exercice de la compétence Gemapi à l'échelle du bassin ou du sous-bassin que sont les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) et les établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau (Epage) sont au cœur d'un nouveau décret.

Gestion des digues : deux décrets adaptent les règles aux besoins du terrain / LAPERCHE DOROTHEE

Actu-environnement.com, 04/09/2019

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/gemapi-digues-decrets-reponse-besoins-terrain-33986.php4>

Le Gouvernement a publié deux décrets qui éclairent les gestionnaires de digues sur leurs obligations gemapiennes. Ils reportent également de 18 mois le dépôt d'autorisation pour les systèmes d'endiguement. Zoom sur les principales mesures.

[Décret n° 2019-895 du 28 août 2019 portant diverses dispositions d'adaptation des règles relatives aux ouvrages de prévention des inondations.](#)

[Décret n° 2019-896 du 28 août 2019 modifiant l'article D. 181-15-1 du code de l'environnement.](#)

Arrêté du 30 septembre 2019 modifiant l'arrêté du 7 avril 2017 précisant le plan de l'étude de dangers des digues.....

Legifrance.gouv.fr

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039241453&dateTexte=20191024>

Décret n°2019-96 du 2 septembre 2019 relatif aux établissements publics territoriaux de bassin et aux établissements publics d'aménagement et de gestion de l'eau

Légifrance.gouv.fr

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000039025568&categorieLien=id>

Décret n°2019-895 du 28 août 2019 portant diverses dispositions d'adaptation des règles relatives aux ouvrages de prévention des inondations

Légifrance.gouv.fr

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038987708&categorieLien=id>



Journées d'échanges de pratiques sur la GEMAPI
Le 02/12/2019 - OMESSA - Corse

Décret n°2019-896 du 28 août 2019 modifiant l'article D181-15-1 du code de l'environnement

Légifrance.gouv.fr

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038987803&categorieLien=id>

Arrêté du 22 juillet 2019 modifiant l'arrêté du 7 avril 2017 précisant le plan de l'étude de dangers des digues organisées en systèmes d'endiguement

Légifrance.gouv.fr

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=D07CAB7DB0FFCA22B7BDBC94B8D34C8D.tplgfr23s_3?cidTexte=JORFTEXT000038873150&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000038872954

Décret n° 2019-723 du 9 juillet 2019 modifiant le décret n° 2008-680 du 9 juillet 2008 portant organisation de l'administration centrale du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire

Légifrance.gouv.fr

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=4DCECC01773408B72D8B1FC877F4184D.tplgfr38s_1?cidTexte=JORFTEXT000038746696&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000038746660

Arrêté du 5 juillet 2019 relatif à la détermination, qualification et représentation cartographique de l'aléa de référence et de l'aléa à échéance 100 ans s'agissant de la submersion marine

Légifrance.fr

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000038730841&dateTexte=&categorieLien=id>

Décret n° 2019-715 du 5 juillet 2019 relatif aux plans de prévention des risques concernant les « aléas débordement de cours d'eau et submersion marine »

Legifrance.fr

https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=E5B75F27030777CD6AC82ED05FE7B68B.tplgfr44s_2?cidTexte=JORFTEXT000038730822&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id&idJO=JORFCONT000038730817

Plans de prévention des risques naturels : un décret grave dans le marbre la qualification des aléas inondation et submersion marine / MARCANGELo LEOS Philie

Localtis.info, 08/07/2019

https://www.banquedesterritoires.fr/plans-de-prevention-des-risques-naturels-un-decret-grave-dans-le-marbre-la-qualification-des-aleas?pk_campagne=newsletter_quotidienne&pk_kwd=2019-07-08&pk_source=Actualit%C3%A9s_Localtis&pk_medium=newsletter_quotidienne

Un décret publié le 7 juillet au Journal officiel définit les modalités de qualification des aléas "débordement de cours d'eau et submersion marine" ainsi que les règles générales d'interdiction et d'encadrement des constructions, dans les zones exposées aux risques définies par les plans de prévention des risques naturels (PPRN). Jusqu'ici, la doctrine de mise en pratique de ces derniers, notamment les principes de détermination de l'évènement de référence dimensionnant le zonage réglementaire pour les risques d'inondation et de submersion marine, reposait exclusivement sur des circulaires et des guides nationaux sans force contraignante, au risque de générer des disparités de traitement géographique et des contentieux.

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2019/7/5/TREP1909017D/jo/texte>

<https://www.legifrance.gouv.fr/eli/arrete/2019/7/5/TREP1910234A/jo/texte>

Gemapi : cadre réglementaire / TURCO GAUTHIER

cerema.fr, 30/04/2019

Résumé de la présentation : historique, contenu, responsabilités, financement et organisation territoriale.

https://www.cerema.fr/system/files/documents/2019/05/1_diaporama_gemapi_et_biodiv.pdf



Droit de l'eau / CABINET GIL-FOURRIER & GROS IN

avocats-gil.com, 29/04/2019

La nouvelle compétence des collectivités territoriales quant à la gestion des milieux aquatiques et la prévention des Inondations (GEMAPI).

www.avocats-gil.com/droit-de-leau-la-nouvelle-competence-des-collectivites-territoriales/

Consultation publique, décret : Toilettage de la réglementation liée aux ouvrages de prévention des inondations

france-digues.fr, 19/03/2019

La compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), confiée par la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (loi MAPTAM) aux EPCI à fiscalité propre, est entrée en vigueur le 1er janvier 2018.

www.france-digues.fr/actualites/consultation-publique-decret-toilettage-de-la-reglementation-liee-aux-digues/

Gemapi : un décret clarifie le cadre d'intervention des départements et régions au-delà de 2020 / MARCANGELO-LEOS PHILIE

banquedesterritoires.fr, 25/01/2019

Départements et régions pourront continuer, à titre dérogatoire, à intervenir dans la gestion des digues, et ce bien au-delà de 2020 s'ils le souhaitent, moyennant conventionnement avec les EPCI compétents. Une avancée actée par la loi Fesneau qu'un décret, paru ce 23 février, vient concrétiser. Mais pas de quoi détourner l'attention du Conseil national d'évaluation des normes (CNEN) sur une question toujours aussi centrale : celle du financement de la Gemapi.

<https://www.banquedesterritoires.fr/gemapi-un-decret-clarifie-le-cadre-d-intervention-des-departements-et-regions-au-dela-de-2020>

Lettre n°2 d'information : la GEMAPI / DREAL OCCITANIE

Ministère de la transition écologique et solidaire, 24/01/2019

Compétence encore relativement récente, la « gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » dite GEMAPI est obligatoire pour tous les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI-FP) depuis le 1er janvier 2018. Sa mise en œuvre vise à structurer l'organisation des maîtrises d'ouvrage publiques dans ces domaines et à fournir à celles-ci les outils nécessaires pour exercer la compétence.

www.occitanie.developpement-durable.gouv.fr/lettre-no2-d-information-la-gemapi-a24341.html

Gemapi : les missions d'appui technique prolongées jusqu'en 2020 / LEMARC FRANCK

Maire-info.com, 07/01/2019

Un décret paru le 29 décembre prolonge jusqu'en 2020 l'action des missions d'appui technique de bassins sur la Gemapi.

www.maire-info.com/risques/gemapi-les-missions-d-appui-technique-prolongees-jusqu-en-2020-article-22585

Décret n° 2018-1277 du 27 décembre 2018 modifiant le décret n° 2014-846 du 28 juillet 2014 relatif aux missions d'appui technique de bassin

legifrance.gouv.fr, 29/12/2018

Publics concernés : services de l'Etat chargés de l'environnement, collectivités territoriales et leurs groupements qui mettent en œuvre des missions constituant la compétence de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations.

www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000037879204&categorieLien=id



Journées d'échanges de pratiques sur la GEMAPI
Le 02/12/2019 - OMESSA - Corse

Compétence GEMAPI : ce qui va changer / CIZEL OLIVIER

Zones Humides Infos, 01/11/2018, n°95-96, p.20-22

Depuis le 1er janvier 2018, la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) attribue aux communes ou à leurs établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI), une compétence exclusive et obligatoire relative à la gestion des milieux aquatiques et à la prévention des inondations (GEMAPI) (C. envir., art. L. 211-7, I bis). Ces dispositions ont été modifiées par les lois « NOTRe » du 7 août 2015, « Biodiversité » du 8 août 2016 et « GEMAPI » du 30 décembre 2017. www.snpn.com/wp-content/uploads/2019/01/ZHI_95-96-Insectes-et-Zones-humides-web.pdf

Une loi à la carte pour l'eau, l'assainissement et les eaux pluviales / TABARLY FLORIANE, BONATO MEGGANE

Lettre du cadre territorial (la), 11/2018

La nouvelle loi transférant l'ensemble de la gestion aux communautés de communes et d'agglomération a été publiée. Elle prévoit une série de dérogations et d'ajustements, qui permettent de coller à la réalité disparate des territoires.

Actualités « GEMAPI »

Les gestionnaires de digues sous pression / NEDEY FABIENNE

lagazettedescommunes.com, 14/10/2019

<https://archives.lagazettedescommunes.com/37266069/les-gestionnaires-de-digues-sous-pression>

Les premières échéances réglementaires concernant les digues de protection contre les inondations tombent à la fin de l'année. Les autorités exerçant la compétence « Gemapi » ne seront pas à l'heure du rendez-vous.

Crues soudaines: des outils pour la prévision immédiate de leur impact sur les territoires / CEREMA

CEREMA, 11/09/2019

<https://www.cerema.fr/fr/actualites/crues-soudaines-outils-prevision-immediate-leur-impact>

Le projet de recherche PICS, financé par l'Agence Nationale de la Recherche, permettra d'expérimenter et d'évaluer de nouveaux outils pour anticiper les crues soudaines sur les bassins versants. Il vise à mettre en place des chaînes de prévision, pour anticiper au plus tôt ces crues et leurs impacts.

Retours d'expérience (REX) des inondations

ID.Cité, 26/08/2019

https://www.idcite.com/Retours-d-experience-REX-des-inondations_a43563.html

Le Conseil général de l'environnement et du développement durable (CGEDD) et le Cerema publient un projet de guide méthodologique pour organiser la collecte des retours d'expérience après une inondation.

Le projet de guide évoque les objectifs et le cadre du guide "APRÈS inondation", et l'enjeu clé de l'anticipation et de la coordination des acteurs ainsi que les modalités du déclenchement d'une telle démarche. En annexe au guide, sont proposés des exemples, des fiches et des modèles opérationnels, à adapter aux territoires concernés. Le projet de guide, dédié à la prévention des inondations, vient compléter le guide ORSEC départemental inondation du ministère de l'Intérieur.

http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/012486-01_guide-methodologique_cle7b1338.pdf



Mouvements de terrain, inondations par remontée de nappes : de nouvelles modalités d'instruction des dossiers pour les communes / LENORMAND ANNE

Localtis.info, 02/07/2019

<https://www.banquedesterritoires.fr/mouvements-de-terrain-inondations-par-remontees-de-nappes-de-nouvelles-modalites-dinstruction-des>

Une instruction du ministre de l'Intérieur datée du 26 juin révisé les modalités de traitement des demandes communales de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle déposées au titre des phénomènes d'inondation par remontées de nappe phréatique et de mouvement de terrain.

Gemapi (4) : responsabilités et transferts des ouvrages / GRAINDORGE JOEL

Fiches pratiques techniques, 06/2019, n° 230, 10/93

La loi Maptam du 27 janvier 2014 a confié une nouvelle compétence « Gemapi » aux EPCI à fiscalité propre dès le 1er janvier 2018. Suite à la loi du 30 décembre 2017 et au décret d'application du 21 février 2019, cette fiche présente les nouvelles responsabilités qui en découlent, notamment en lien avec les transferts éventuels des ouvrages. La loi du 3 août 2018 est aussi venue clarifier la compétence eaux pluviales. Enfin, une instruction du gouvernement du 6 février 2019 a précisé les thèmes prioritaires d'actions de l'État (et de ses services) en matière de prévention des risques naturels et hydrauliques pour 2019 à 2021.

Financement des ouvrages de protection des inondations : vers une prise en compte des enjeux psychologiques ? / LAPERCHE DOROTHEE

Actu environnement, 19/06/2019

<https://www.actu-environnement.com/ae/news/ouvrages-protections-inondations-financement-papi-dommages-psychologiques-33645.php4>

Le Commissariat général au développement durable envisage de faire évoluer la méthode d'évaluation socio-économique des projets de protection contre les inondations. A la clef ? Une prise en compte des dommages psychologiques liés aux inondations.

Préservation et gestion de la ressource en eau : plaidoyer pour une consécration législative d'une compétence territoriale / MARC Philippe, DE GRISSAC Bruno

Droit de l'environnement, 06/2019, n° 279, p. 244-250

En supprimant la clause de compétence générale des départements et des régions, la loi NOTRe a notamment sapé les fondements de l'intervention de ces collectivités et de leurs structures en matière de protection de la ressource eau, déstabilisant le secteur. Ces structures jouent en pratique un rôle crucial, en permettant notamment une nécessaire mutualisation des actions et des coûts. Leur disparition serait d'autant plus dommageable que l'approche de l'eau reste aujourd'hui utilitariste et cloisonnée, raisonnant davantage en termes d'usages et de missions que de gestion et de préservation de la ressource elle-même. Or plus que jamais le grand cycle de l'eau nécessite une approche globale et décloisonnée, à laquelle toutes les collectivités territoriales qui le souhaitent doivent pouvoir pleinement participer.

La responsabilité persistante du maire face aux inondations / DU ROSTU CLEMENCE, HENON MATTHIEU

Courrier des maires et des élus locaux (le), 06/2019, n° 335-336, p. 38-40

Le transfert obligatoire de la compétence Gemapi aux EPCI à fiscalité propre depuis le 1er janvier 2018 cible ces derniers comme premiers responsables en cas d'inondation. Pourtant, un certain nombre de prérogatives du maire demeurent. Devoir d'information, obligations au titre de ses pouvoirs de police, organisation des secours... La responsabilité du maire reste lourde, notamment sur le plan pénal.

Questions-réponses sur la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Ministère de la transition écologique et solidaire, 27/05/19, 208 p.

https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/2019_05_27_FAQ_Gemapi_mise_en_ligne-Vweb.pdf

Ce document vise à apporter des réponses les plus complètes possibles à des questions fréquemment posées autour de la compétence GEMAPI et de sa mise en œuvre.



Eaux pluviales : comment préparer le transfert de cette nouvelle compétence / NEDEY FABIENNE

lagazettedescommunes.com – Club Techni.cités, 29/04/2019

Les communautés d'agglomération se verront attribuer une nouvelle compétence de gestion des eaux pluviales urbaines au 1er janvier 2020. Un transfert qui ne coule pas de source, et qui a décidé l'AdCF à organiser une journée sur le sujet le 18 avril 2019, afin de déminer le terrain.

Gemapi : l'état confirme son désengagement de la gestion des digues / LAIME MARC

eauxglacees.com, 29/04/2019

Interrogé par un parlementaire qui s'inquiète à juste titre de voir l'Etat se débarrasser sur les collectivités locales du fardeau de l'entretien des digues que le même Etat leur a refilé sans leur demander leur avis, et bien sûr, sans financement dédié, la DEB confirme bien évidemment le forfait, après avoir tout fait pour se débarrasser du boulet...

www.eauxglacees.com/GEMAPI-I-Etat-confirme-son

Gemapi : on avance ! / GRAND PARC

sauvonslerhone.com, 25/04/2019

La compétence « Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations » a été transférée début 2018 aux communes et en cascade aux intercommunalités. Sur le territoire du Grand Parc, 5 intercommunalités la détiennent. Comment mettre en cohérence les politiques menées par ces acteurs et le Grand Parc, en privilégiant la logique de bassin versant ? C'est tout l'objet de l'étude engagée par le Symalim, propriétaire du Grand Parc, et ses partenaires. Des pistes se profilent.

www.sauvonslerhone.com/gemapi-on-avance/

Eau : la mise en œuvre complexe de la Gemapi / NEDEY FABIENNE

Maires de France, 04/2019

Depuis le 1er janvier 2018, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (Gemapi) est une compétence exclusive et obligatoire dévolue aux intercommunalités. Mais beaucoup de territoires n'ont pas encore achevé de régler les questions d'organisation, alors que de premières échéances réglementaires approchent.

Gemapi : comment s'appuyer sur les ouvrages existants ? / GRAINDORGE JOEL

Fiches pratiques techniques, 28/03/2019, n° 228, p. 10/102.

Les collectivités compétentes en Gemapi doivent rapidement élaborer leur système d'endiguement pour respecter les délais. Une instruction du gouvernement du 6 février 2019 rappelle que cela constitue un enjeu majeur et que les services de l'État doivent en faire une priorité.

Gemapi : une compétence obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre / CHAZE LESLIE, JANSOLIN SYLVIE, BARBARA CHRISTOPHE, SAMBA ARNAULT

Localtis.info, 28/03/2019, 184 p.

Les lois Maptam et Notre ont entériné le transfert obligatoire de la compétence Gemapi aux EPCI à fiscalité propre au 1er janvier 2018. Quels sont les contours de cette nouvelle compétence et ses modalités de mise en œuvre ? Sur quels partenaires s'appuyer ? Quelles ressources techniques et financières requiert-elle ? Ce guide juridique et pratique décrypte les textes réglementaires et met l'accent sur les enjeux de cette nouvelle compétence pour les territoires, notamment en matière de périmètre et de gouvernance. Des expériences illustrent le type de missions que les CPIE, investis depuis longtemps sur les questions de l'eau, peuvent réaliser pour appuyer les EPCI.

www.banquedesterritoires.fr/gemapi-une-competece-obligatoire-pour-les-epci-fiscalite-propre



La taxe inondation: les communes y ont de plus en plus recours / GRASSIN LAURENT
boursorama.com, 24/03/2019

La taxe GEMAPI, visant à financer les dépenses liées à la prévention des inondations, est adoptée par un nombre croissant de communes. Lorsque c'est le cas, toute personne ou entreprise assujettie à un impôt local est redevable de la taxe. Les élus sont libres de définir son montant dans une certaine limite fixée par l'Etat.

www.boursorama.com/patrimoine/actualites/la-taxe-inondation-les-communes-y-ont-de-plus-en-plus-recours-57860b2953fc16c23db317401f87a9ba

Programme des Nations Unies pour l'environnement (2019). Sixième rapport sur L'avenir de l'environnement mondial (GEO-6) : une planète saine pour des populations en bonne santé. Nairobi - Résumé à l'intention des décideurs / ORGANISATION DES NATIONS UNIES

unenvironment.org, 04/03/2019, n°1, 28 p.

Publié à l'occasion de la quatrième Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, le sixième rapport sur l'avenir de l'environnement mondial d'ONU Environnement (2019) appelle les décideurs à prendre des mesures immédiates pour s'attaquer aux problèmes environnementaux urgents afin d'atteindre les objectifs de développement durable, ainsi que d'autres objectifs environnementaux convenus à l'échelle internationale, comme ceux convenus dans le cadre de l'Accord de Paris.

https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/27652/GEO6SPM_RU.pdf?sequence=4&isAllowed=y

Gemapi : 35 % des communautés ont désormais institué la taxe affectée / ADCF

adcf.org, 08/02/2019

Selon les chiffres de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), 439 intercommunalités lèvent désormais la taxe Gemapi, soit environ 35 % des communautés et métropoles de France.

www.adcf.org/articles-gemapi-35--pourcent-des-communaut-es-ont-desormais-institue-la-taxe-affectee-4533

La gestion des eaux pluviales urbaines : un enjeu de clarification législative / MARC

PHILIPPE, VERETOUT SUZANNE, KOVACS YVES, PIERLOT DANIEL

Droit de l'environnement, 12/2018

Maintien d'une compétence spécifique ou bien reconnaissance d'une mission partagée entre plusieurs compétences ?

Les rencontres territoriales de l'eau : Inondations : Quelles gestion des populations et des équipes mobilisées ?

CNFPT, 25 septembre 2018

<http://www.cnfpt.fr/se-former/se-former-autrement/participer-a-nos-evenements/revivre-evenements/revivre-manifestations-linset-montpellier/rencontres-territoriales-leau-25-septembre-2018/inset-montpellier>

"La nouvelle compétence GEMAPI va-t-elle vraiment faire évoluer notre approche des inondations et des rivières ?" - Compte rendu de l'atelier des RNIT 2018

Cnfpt, 25/09/2018, 4 p.

https://e-communaut-es.cnfpt.fr/sites/default/files/fichiers_partages/cr_2018-05-16_rnit_atelier_gemapi_v1.4.pdf

Ce document est une synthèse des échanges qui se sont tenus lors de l'atelier consacré au sujet "La nouvelle compétence GEMAPI va-t-elle vraiment faire évoluer notre approche des inondations et des rivières ?", lors des Rencontres Nationales de l'Ingénierie Territoriale, le 16 juin 2018 à Montpellier

Communauté Eau, assainissement et milieux aquatiques

CNFPT

<https://e-communaut-es.cnfpt.fr/eau-assainissement-et-milieux-aquatiques>

Cette e-communauté des professionnels territoriaux de l'eau, de l'assainissement et des milieux aquatiques vise à promouvoir l'échange entre professionnels, à actualiser les connaissances, à partager les informations et à collaborer entre pairs.



Journées d'échanges de pratiques sur la GEMAPI
Le 02/12/2019 - OMESSA - Corse

Les actions autour de la Gemapi

CRISI – un outil numérique de Collecte et de Relevé d'Informations - Suite à une Inondation pour les reconnaissances de terrain / CEREMA

cerema.fr, 25/03/2019

Le Cerema a développé une application disponible gratuitement sous Android et pour PDA. CRISI (acronyme de Collecte et de Relevé d'Informations Suite à une Inondation), permet de regrouper dans un smartphone tous les outils nécessaires à une collecte complète et fiable sur le terrain des laisses d'inondations.

www.cerema.fr/fr/actualites/crisi-outil-numerique-collecte-releve-informations-suite-inondations

Trouver des solutions fondées sur la nature à la GEMAPI / REY FREDDY

irstea.fr, 28/01/2019

La mise en œuvre de la compétence GEMAPI, appelle aujourd'hui à des solutions devant permettre d'accorder la prévention des inondations avec la gestion intégrée des milieux aquatiques. Les Solutions fondées sur la nature, qui s'appuient sur des écosystèmes sains, résilients, fonctionnels et diversifiés pour répondre aux effets des changements globaux, tels que les changements climatiques et l'accroissement des risques naturels, peuvent prétendre à en faire partie. De telles solutions basées sur l'utilisation d'ouvrages de génie écologique et végétal, complémentaires à des ouvrages de génie civil, doivent permettre de mieux prévenir les inondations, tout en restaurant les milieux, de manière intégrée à l'échelle d'un bassin versant. L'évaluation de l'efficacité de ce type de solutions, notamment sur la prévention des inondations, reste cependant aujourd'hui un défi majeur auquel les chercheurs tentent de répondre, par une approche interdisciplinaire permettant d'évaluer leur plus-value écologique et sécuritaire dans le cadre de la GEMAPI.

www.irstea.fr/fr/irstea/nos-centres/grenoble/nos-recherches-et-expertises-en-quelques-fiches/trouver-des-solutions

Gestion de l'eau : l'Université de Corse et le CNRS au cœur de la recherche / PAOLI PASQUALE

Corse Net Info, 27/01/2019

Depuis 2012, l'Université de Corse consacre un axe de recherche, labellisé par le CNRS, à la gestion des eaux douces continentales en Méditerranée. Objectif : mieux comprendre le cycle de l'eau dans l'île pour mieux préserver la ressource avec des outils adaptés.

www.corsenetinfos.corsica/Gestion-de-l-eau-l-Universite-de-Corse-et-le-CNRS-au-coeur-de-la-recherche_a37896.html

Méditerranée : grandes actions pour petits fonds côtiers / M'BAREK HAKIM

Sauvons l'eau, 17/01/2019

Le 11e programme de l'agence de l'eau affiche dans ses priorités la restauration de la biodiversité, notamment en milieu marin. Il combine des actions destinées à préserver les petits fonds côtiers et à restaurer les habitats tout en poursuivant le combat contre les pollutions.

www.sauvonsleau.fr/jcms/e_20803/mediterranee---grandes-actions-pour-petits-fonds-cotiers#.XJOjgk3sa70

GEMAPI : la gestion des eaux confiée aux communautés / BAYLET JEAN-NICOLAS

ladepeche.fr, 28/12/2018

Gemapi : Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations. C'est la nouvelle compétence (depuis le 1er janvier 2018) des communautés de communes.

www.ladepeche.fr/article/2018/12/28/2931746-gemapi-la-gestion-des-eaux-confiee-aux-communautates.html



Eau et changement climatique : recommandations à l'attention des élus et des décideurs économiques / LES AGENCES DE L'EAU

lesagencesdeleau.fr, 15/2018, 12 p.

Dans le domaine de l'eau, les clés de lecture pour s'adapter au changement climatique sont déjà bien connues. Les 7 comités de bassin métropolitains ont désormais tous adopté un plan d'adaptation au changement climatique. Ils identifient les phénomènes auxquels il faut se préparer, offrent un cadre et des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu climatique.

http://www.lesagencesdeleau.fr/wp-content/uploads/2018/11/ae_changement_climatique_plaquette_web_2.pdf

Eau et changement climatique : restitutions des échanges des 7 ateliers thématiques / LES AGENCES DE L'EAU

lesagencesdeleau.fr, 15/2018, 24 p.

800 personnes réunies à Lyon pour échanger sur les solutions d'adaptation face au changement climatique en présence de M. De Rugy, ministre de la transition écologique et solidaire, Jean-Louis Etienne, les présidents des 7 comités de bassin et de nombreux élus, décideurs économiques et experts.

Atelier 1 - Repenser l'eau dans la ville

Atelier 2 - Agir autrement face aux événements extrêmes

Atelier 3 - Miser sur les solutions fondées sur la nature pour limiter la vulnérabilité des territoires

Atelier 4 - Limiter les conflits d'usage face aux tensions sur la ressource

Atelier 5 - Repenser les activités économiques impactées

Atelier 6 - Repenser les activités agricoles impactées

Atelier 7 - Trouver les solutions pour financer l'adaptation au changement climatique

http://www.lesagencesdeleau.fr/wp-content/uploads/2018/12/Bilan_restitution-Ateliers.pdf

La compétence Gemapi / LA BANQUE DES TERRITOIRES

banquedesterritoires.fr, 11/2018, 160 p.

L'objectif de ce document est de clarifier les fondamentaux de la compétence GEMAPI et de mobiliser le savoir-faire du réseau CPIE pour proposer un accompagnement méthodologique des intercommunalités dans la mise en œuvre de cette compétence.

www.banquedesterritoires.fr/sites/default/files/2018-11/BlobServer%20B.pdf

La cartographie du risque inondation sur les TRI / DREAL CORSE

corse.developpement-durable.gouv.fr, 03/10/2018

Pour chacun des 3 TRI, afin d'éclairer les choix à faire dans la gestion du risque, la directive inondation prévoit d'approfondir les connaissances à travers la cartographie des zones inondables suivant 3 scénarios représentatifs d'événements : fréquents, d'occurrence moyenne (période de retour de l'ordre de 100 à 300 ans), exceptionnels. En localisant les principaux enjeux dans les zones inondables liées aux différents types d'événements, ces cartographies constituent des outils d'aide à la décision pour élaborer une stratégie locale de gestion du risque.

www.corse.developpement-durable.gouv.fr/la-cartographie-du-risque-inondation-sur-les-tri-a1551.html

Haute-Corse : Une charte pour une meilleure gestion de l'eau par les agriculteurs / BAILLE JEAN-PHILIPPE

France.info.fr, 16/07/2018

Mieux gérer les ressources en eau, c'est l'un des défis des prochaines années. Les agriculteurs sont particulièrement concernés : une charte leur permet de s'équiper en matériel pour mieux contrôler leur besoin et leur consommation.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/corse/haute-corse/ghisonaccia/haute-corse-gestion-eau-agriculteurs-1513557.html>



Retours d'expériences

Dans l'Aude, colère après une pollution à l'Arsenic / Seckel Henri

lemonde.fr, 19/08/2019

https://www.lemonde.fr/planete/article/2019/08/19/dans-l-aude-colere-apres-une-pollution-a-l-arsenic_5500666_3244.html

Les inondations de l'automne 2018 ont dispersé des déchets miniers toxiques dans la vallée de l'Orbiel. Des examens ont été pratiqués cet été sur 103 enfants. Verdict : 38 présentaient des taux d'arsenic supérieurs à la valeur de référence.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations : des fiches sur les retours d'expériences / CEREMA, 08/2019

La compétence de "Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations" (GEMAPI) est entrée en vigueur pour toutes les intercommunalités en janvier 2018, mais certaines d'entre elles ont devancé l'échéance. Cette série de fiches tire les enseignements et analyse les expériences de collectivités pionnières dans la prise de compétence GEMAPI.

La GEMAPI mutualisée via la Parc naturel régional du Haut-Jura / SCHEINDER SOPHIE

Magazine de l'ingénierie territoriale (Le), 05/2019, n° 45, p. 87

Les compétences techniques et la souplesse offerte par le syndicat mixte de la gestion du Parc naturel régional du Haut-Jura ont permis d'offrir une réponse cohérente et réaliste au défi organisationnel posé par le transfert de la compétence GEMAPI aux EPCI le 1er janvier 2018.

Inondations : du bon usage des digues Retours d'expériences. / NOTTE DOMINIQUE, CEREMA

Magazine de l'ingénierie territoriale (Le), 07/2019, n° 47, p.81-87

L'intérêt des digues fluviales et maritimes est majeur, face aux inondations répétées ces dernières années en France. Les enjeux sont renouvelés dans ce domaine, pour les collectivités territoriales, dans le contexte de la Gemapi. Etat des lieux

Crépy-en-Valois gère ses eaux pluviales à la parcelle (60) / BLANCHARD Luc

Banque des territoires, 16/04/19

<https://www.banquedesterritoires.fr/crepy-en-valois-gere-ses-eaux-pluviales-la-parcelle-60>

Engagée depuis dix ans dans la transition écologique, la ville de Crépy-en-Valois, dans l'Oise, a pris conscience des énormes enjeux liés à la gestion des eaux pluviales. En permettant à l'eau de pluie de s'infiltrer là où elle tombe, la commune obtient des résultats très probants.

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations : premiers retours d'expériences Cerema, 03/01/2019

La compétence de "Gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations" (GEMAPI) est entrée en vigueur pour toutes les intercommunalités en janvier 2018, mais certaines d'entre elles ont devancé l'échéance. Cette série de fiches est ainsi dédiée au partage d'expériences de collectivités pionnières dans la prise de compétence GEMAPI. Les premiers retours d'expérience sont disponibles en téléchargement.

www.cerema.fr/fr/actualites/gestion-milieux-aquatiques-prevention-inondations-premiers

Fiches retours d'expériences des démarches de mise en œuvre de la GEMAPI

eaufrance.fr, 13/12/2018

Le Réseau régional des gestionnaires de milieux aquatiques (RRGMA) a organisé le 4 décembre 2018 "Les rencontres régionales de la GEMAPI". Dans le cadre de cet événement, le réseau et ses membres publient 12 fiches retours d'expériences qui permettent d'avoir un aperçu du contexte, des étapes de mise en œuvre et du financement de la compétence GEMAPI sur chacun des territoires.

www.rrgma-paca.org



17 exemples de collectivités qui agissent pour l'eau en lien avec les objectifs de développement durable / GADOUIN CHRISTINE, AQ(T)UA

Astee et PFE, 01/11/2018, 23 p.

A un moment où de nombreux élus locaux des collectivités territoriales françaises souhaitent renforcer leur politique de transition écologique et de développement durable, ce document présente des démarches exemplaires mises en place par certaines collectivités dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de la protection des ressources en eau et de la biodiversité aquatique.

www.astee.org/publications/17-exemples-de-collectivites-qui-agissent-pour-leau-en-lien-avec-les-objectifs-de-developpement-durable/

Actualités sur les dernières inondations en Corse

L'épopée des eaux corses / Vahé Ter Minassian

Le journal du cnrs, 25/06/19

<https://lejournal.cnrs.fr/articles/lepopée-des-eaux-corses>

Lucciana reconnue en état de catastrophe naturelle suite aux inondations du 1er novembre / KARA ALEXANDRE

France3-regions.fr, 23/03/2019

La commune de Lucciana a été reconnue en état de catastrophe naturelle pour inondations et les coulées de boue, après les dégâts survenus le 1er novembre dernier, a annoncé un communiqué du Préfet de la Haute-Corse, publié ce vendredi.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/corse/haute-corse/lucciana/lucciana-reconnue-etat-catastrophe-naturelle-suite-aux-inondations-du-1er-novembre-1643090.html>

La Gravona sort de son lit mettant une cinquantaine de chevaux en danger / SANTI MARYLINE

Corse Net Infos, 02/02/2019

Météo-France a placé le département de la Corse-du-Sud en vigilance jaune dès vendredi pour les phénomènes « vagues de submersions » et « pluie - inondation ». C'est dans ce contexte que dans la nuit de vendredi à samedi vers deux heures du matin la vallée de la Gravona a été surprise par une montée des eaux aussi rapide qu'importante.

www.corsenetinfos.corsica/La-Gravona-sort-de-son-lit-mettant-une-cinquantaine-de-chevaux-en-danger_a38068.html

Intempéries en Corse : état de catastrophe naturelle reconnu pour 14 communes / BRUNELLI THOMAS

corsematin.com, 31/01/2019

À la suite des fortes intempéries qui ont touché les deux départements de l'île, fin octobre, 14 communes ont été reconnues en état de catastrophe naturelle.

www.corsematin.com/article/derniere-minute/13-communes-de-haute-corse-reconnues-en-etat-de-catastrophe-naturelle

Inondations à Folelli : Le Préfet confirme les procédures de démolition des maisons / MARI NICOLE

Corse Net Infos, 18/10/2018

L'épisode orageux de mardi, qui s'est abattu sur la Haute-Corse, a fait sortir le Fium'Alto de son lit et provoqué, comme c'est désormais devenu habituel, des inondations dans les lotissements des Marines de San Pellegrino et des Marines du Fium'Alto situées sur le littoral de la commune de Penta-di-Casinca.

www.corsenetinfos.corsica/Inondations-a-Folelli-Le-Prefet-confirme-les-procedures-de-demolition-des-maisons_a36004.html



Inondations : retour sur les dégâts en Haute-Corse

francetvinfo.fr, 17/10/2018

La vigilance orange pluie inondation est arrivée à son terme mercredi en fin d'après-midi en Haute-Corse. Le département reste en vigilance jaune, mais les pluies de la nuit dernière ont causé des dégâts dans plusieurs lotissements et sur le réseau routier.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/corse/haute-corse/inondations-marines-du-fium-altu-menacees-nouvelle-montee-eaux-1560086.html>

Vents violents et inondations : la Corse paralysée / GRAZIANI YANNICK

Parisien (le), 29/09/2018

Inondations, tornades, mer déchaînée... Le sud-est de la France a été touché ce lundi par les intempéries. Le Var est toujours en alerte orange ce lundi soir pour risques d'inondations. En fin de soirée, la Corse-du-Sud puis la Haute-Corse ont été rétrogradées en vigilance orange. Les deux départements étaient en alerte rouge pendant une bonne partie de la journée en raison de la tempête Adrian, d'une « ampleur exceptionnelle ».

www.leparisien.fr/societe/vents-violents-et-inondations-la-corse-paralysee-11-000-foyers-privés-d-electricite-29-10-2018-7930824.php

La guerre de l'eau n'aura pas lieu / ORTOLI PAUL

Corse-Matin, 01/08/2018

Malgré les fortes précipitations, l'île fait face à la question de la sécheresse, une problématique qui deviendra récurrente sans un véritable plan d'envergure.

www.corsematin.com/article/article/malgre-les-fortes-precipitations-lile-fait-face-a-la-question-de-la-secheresse-une-p

Plan de prévention des risques / stratégies locales en Corse

Haute-Corse : signature d'un accord-cadre 2019-2024 agence de l'eau et Conservatoire du littoral

Sauvons l'eau, 02/10/2019

https://www.sauvonsleau.fr/jcms/e_22405/haute-corse--signature-d-un-accord-cadre-2019-2024-agence-de-l-eau-et-conservatoire-du-littoral?xtor=RSS-1#.XZyKJyA6-Uk

Après un premier accord-cadre (2007-2012), qui s'est poursuivi par un deuxième accord (2014-2018), c'est aujourd'hui une nouvelle période de mise en commun des compétences et des ressources des deux structures qui débute avec le tout nouvel accord-cadre 2019-2024 qui a été signé le 16 septembre à Ghisonaccia en Haute-Corse, sur le site de l'étang d'Urbinu.

L'eau dans le bassin de Corse, les documents officiels

corse.eaufrance.fr, 2016-2021

Les documents officiels du bassin de Corse pour la période 2016-2021, en vigueur, ont été validés par le Comité de bassin du 14 septembre 2015 puis approuvés par l'Assemblée de Corse le 17 septembre 2015 et, pour le programme de mesures, arrêté par le préfet le 4 décembre 2015 (paru au JO le 20 décembre 2015). Les documents en vigueur peuvent être consultés ou téléchargés sur le site.

www.corse.eaufrance.fr/gestion-eau/dce-sdage-2016-2021/sdage.php

Le risque inondation - Les procédures d'élaboration ou de révision de PPRN sont listées dans l'article à gauche de l'écran.

corse-du-sud.gouv.fr, 07/01/2019

Les plans de prévention des risques naturels - inondation (PPRI) sont pilotés par l'État (DDTM) en concertation avec la ou les collectivités concernées.

www.corse-du-sud.gouv.fr/le-risque-inondation-a1983.html



Inondations en Corse : le non-respect des plans de prévention pointé du doigt / KARA ALEXANDRE

France3-regions.fr, 05/11/2018

Ces derniers jours l'ont encore démontré, le risque d'inondations en Corse, est de plus en plus présent. Comment réduire ce risque? Parmi les outils à disposition des mairies, le PPRI ou Plan de prévention du risque inondation. Encore faut-il le respecter.

<https://france3-regions.francetvinfo.fr/corse/haute-corse/grand-bastia/inondations-corse-non-respect-plans-prevention-pointe-du-doigt-1569674.html>

Face aux risques d'inondation, la carte de la prévention / MATTEI JULIAN

Corse-Matin, 22/10/2018

Depuis 2015, les intempéries successives ont amené les autorités à renforcer leur vigilance. Entretien des berges, travaux d'aménagement des cours d'eau... les pouvoirs publics s'efforcent d'anticiper le pire.

www.corsematin.com/article/article/face-aux-risques-dinondation-la-carte-de-la-prevention

Les stratégies locales de gestion des risques d'inondation (SLGRI)

Dreal Corse, 03/10/2018

Les objectifs du PGRI seront mis en œuvre par les parties prenantes à l'échelle territoriale grâce à des « stratégies locales » dans chaque TRI, intégrant les outils de gestion existants : PPRi, PAPI, schémas de gestion, etc.

Le plan de gestion des risques d'inondation (PGRI)

Dreal Corse, 03/10/2018

Un Plan de Gestion des Risques d'Inondation (PGRI) a été élaboré à l'échelle du bassin de Corse pour la période 2016-2021, à l'issue de laquelle sa mise à jour sera effectuée. Le PGRI vise à formaliser la politique de gestion des inondations à l'échelle du district corse afin de réduire les conséquences dommageables des inondations, notamment sur les TRI identifiés.

www.corse.developpement-durable.gouv.fr/le-plan-de-gestion-des-risques-d-inondation-pgri-a1552.html

Inauguration du radar météo de la Punta : la technologie au service du quotidien

corse-du-sud.gouv.fr, 27/09/2018

La couverture du radar permet dorénavant aux communes du département d'adhérer à l'application APIC (Avertissement Pluies Intenses pour les Communes), ce qui permettra là aussi une meilleure anticipation, notamment des pluies méditerranéennes intenses. Les maires et tous les acteurs de la sécurité civile peuvent ainsi être informés au plus vite en cas d'alerte météo survenant sur l'Ouest Corse.

www.corse-du-sud.gouv.fr/inauguration-du-radar-meteo-de-la-punta-la-a2069.html

Gestion de l'eau : s'adapter au changement climatique / ANTECH ROGER

Corse-Matin, 25/09/2018

Hier, le comité de bassin de Corse et l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse ont adopté le programme d'intervention 2019-2024. Ainsi que le plan bassin d'adaptation au changement climatique, à l'unanimité.

www.corsematin.com/article/aleria/gestion-de-leau-sadapter-au-changement-climatique

Plan de prévention du risque inondation – Bassin versant du Fiumorbo

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de Haute Corse, 01/01/2018

La répétition d'événements catastrophiques au cours des vingt dernières années sur l'ensemble du territoire national a conduit l'État à renforcer la politique de prévention des inondations. Cette politique s'est concrétisée par la mise en place de Plans de Prévention des Risques d'Inondation (P.P.R.i.), dont le cadre législatif est fixé par les lois n° 95-101 du 2 février 1995, 2003-699 du 30 juillet 2003 et les décrets n° 95-1089 du 5 octobre 1995 et 2005-3 du 4 janvier 2005. L'ensemble est codifié aux articles L562-1 et suivants du code de l'Environnement.

<https://ghisonaccia.fr/wp-content/uploads/2018/09/Rapport-Ghisonaccia.pdf>



Prévention et gestion des risques majeurs

Capa Paesi d'Ajacciu, 01/12/2017

Le territoire de la CAPA est soumis à des risques majeurs technologiques et naturels. Les services de l'Etat sont fortement impliqués pour prévenir et gérer l'ensemble de ces risques au travers des Plans de Prévention des Risques (PPR) et dans la gestion des crises. Parallèlement, les collectivités prennent une part de plus en plus importante dans la prévention des risques et dans la gestion de crise, en tant que partenaire ou comme autorité organisatrice. Les communes de la CAPA sont directement concernées. Les communes d'Ajaccio, Appietto, Peri et Cuttoli-Cortichiatto ont par exemple élaboré leur Plan Communal de Sauvegarde (PCS) et leur Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). La CAPA, quant à elle, est principalement impliquée pour la prévention des risques d'inondation.

www.ca-ajaccien.corsica/prevention-gestion-risques/



POUR ALLER PLUS LOIN

Guides

Evaluation des conséquences de la mise en oeuvre des compétences dans le domaine de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (GEMAPI)

Cgedd, 135 p., 21/10/2019

http://www.cgedd.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/012245-01_rapport_cle2ffb4d.pdf

Guide eau et urbanisme 2019 de l'A

Agence Adour-Garonne, 2019, 64 p.

https://www.arraa.org/sites/default/files/media/documents/documents_techniques/docstech_53_guide_eau_et_urbanisme.pdf

L'Agence de l'Eau Adour-Garonne a publié en 2011 un guide méthodologique consacré à l'eau dans les documents d'urbanisme.

Il est divisé en quatre parties :

1. Urbanisation sur le bassin Adour-Garonne
2. Les liens entre les documents de planification en matière d'eau et ceux de l'urbanisme
3. Les étapes clés de l'élaboration des documents d'urbanisme pour intégrer l'eau
4. Fiches de cas.

Guide pour l'élaboration de suivis d'opérations de restauration hydromorphologique en cours d'eau / AGENCE FRANCAISE POUR LA BIODIVERSITE

afbiodiversite.fr, 21/05/2019, 194 p.

Ce guide propose des préconisations de suivi dans le cadre d'opérations de restauration hydromorphologique en cours d'eau. Pour la première fois, un guide opérationnel propose un suivi standardisé, rigoureux et informatif sur cette thématique. S'appuyant sur l'expertise scientifique, technique et l'expérience opérationnelle des agences de l'eau, de l'Agence française pour la biodiversité et d'Irstea, il guide l'élaboration et la mise en œuvre sur le terrain d'un suivi permettant l'évaluation de la réussite de son projet sur différents compartiments, biologiques et hydromorphologiques notamment. Cet ouvrage s'adresse à toute personne désireuse de mettre en place un suivi sur son projet de restauration hydromorphologique : maîtres d'ouvrages (collectivités, gestionnaires de milieux...), bureaux d'études... Le suivi proposé peut être mis en place sur des cours d'eau permanents, de largeur mouillée d'au moins 1 mètre et prospectables à pied (hors emprise d'une retenue).

<https://www.afbiodiversite.fr/fr/actualites/sortie-du-guide-pour-l-elaboration-de-suivis-d-operations-de-restauration>



Journées d'échanges de pratiques sur la GEMAPI
Le 02/12/2019 - OMESSA - Corse

Ingénierie écologique appliquée aux milieux aquatiques - pour qui ? Pour quels bénéfices ? / REY FREDDY, ASTEE

Ministère de la transition écologique et solidaire, 05/2019, 133 p.

Cet ouvrage à destination des décideurs de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques, met en évidence, pour les projets d'ingénierie écologique appliqués aux milieux aquatiques, les bénéfices ainsi que les bénéficiaires associés, en mettant l'accent sur le caractère multi-bénéfices de ces projets. La présentation de 17 retours d'expériences vient illustrer quatre sous-chapitres de cet ouvrage dont l'objet est de mettre en avant le caractère multi-bénéfices des projets d'ingénierie écologique à travers quatre grands types d'actions, correspondant chacun à un domaine d'application de l'ingénierie écologique :

- la restauration du lit d'un cours d'eau et la lutte contre les inondations,
- la gestion des eaux pluviales en milieu urbain et péri-urbain,
- l'amélioration de la qualité de l'eau des milieux aquatiques à l'interface péri-urbain/agricole,
- la création d'habitats en zone portuaire le long des petits fonds côtiers.

www.astee.org/publications/ingenierie-ecologique-appliquee-aux-milieux-aquatiques-pour-qui-pour-quels-benefices/

La Gemapi, un an après : compte-rendu et ressources

Banque des territoires, 3/04/19

Diaporamas et ressources présentées à la journée Gemapi du 29 mars 2019, à laquelle participaient une vingtaine de territoires.

[Point d'actualité Gemapi au 29 mars 2019](#)

[Communauté de communes du Sud Artois \(62\) : Réalisation d'un diagnostic partagé](#)

[Communautés de communes du Pays de Pouzauges et du Pays de la châtaigneraie \(85\) : un point info Eau tout public](#)

[Communauté de communes de Montesquieu \(33\) : La Gemapi en régie dans un contexte exposé](#)

[Présentation de l'Aqua Prêt de la Banque des Territoires](#)

[Angers Loire Métropole \(49\) : une zone de confluence aux multiples chantiers](#)

[SM3A \(74\) : une solidarité construite patiemment et une sensibilisation continue des habitants](#)

[SIAVB \(91\) : génie écologique et télégestion des inondations](#)

[Exemple de statuts de syndicat actualisés \(SYMCEA, 62\)](#)

[Exemple de statuts de syndicat actualisés \(syndicat AMEVA, 80\)](#)

[Un exemple de convention d'entente intercommunautaire \(entre CC de Montesquieu et Bordeaux Métropole, 33\)](#)

[Un exemple de délibération d'entente intercommunale \(entre l'Eau Blanche et Bordeaux Métropole, 33\)](#)

[Le fascicule des CPIE sur la gestion des eaux de pluie](#)

[Synthèse des échanges](#)

[Recueil d'expériences en matière de Gemapi](#)

Guide GEMAPI 2018 - Introduction à la prise de compétence « Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations » / BOUGARD SOPHIE

Cerema, 06/2018, 59 p.

Ce guide s'adresse principalement aux techniciens des structures qui exercent directement la compétence GEMAPI, ou qui peuvent être amenées à la transférer ou la déléguer. Il s'adresse également aux élus locaux qui souhaitent approfondir les éléments présentés dans la plaquette « Tout savoir sur la GEMAPI » du ministère en charge de l'écologie.

www.cerema.fr/system/files/product/publication/2018/06/WEB%20guide_gemapi%2029-06-18.pdf



Guide méthodologique « Assurer la compatibilité des documents d'urbanisme avec les SDAGE et les PGRI du bassin Rhin-Meuse 2016-2021 »

Agence de l'eau Rhin-Meuse, mars 2018, 132 p.

http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide_web.pdf

Le guide s'articule en deux parties :

- une première partie généraliste posant le cadre et les définitions,
- une seconde partie plus opérationnelle composée de fiches thématiques :
 - Préserver la biodiversité et les continuités écologiques
 - Préserver et gérer les ressources en eau
 - Ne pas aggraver les risques d'inondation et réduire la vulnérabilité des territoires
 - Gérer les eaux pluviales et le ruissellement.

Guide - Élus, collectivités, découvrez votre rôle pour l'atteinte des cibles eau et assainissement des objectifs de développement durable / CRAN MELISA, MORIN-BATUT CARINE, PAYEN GERARD

astee.org, 19/11/2018, 23 p.

Les professionnels de l'eau, réunis au sein du groupe de travail transversal Astee-PFE, ont souhaité réaliser un guide pédagogique à destination des collectivités, s'adressant aux élus, sur la mise en œuvre des Objectifs de Développement Durable (ODD) dans le domaine de l'eau.

www.astee.org/publications/elus-collectivites-decouvrez-votre-role-pour-latteinte-des-cibles-eau-et-assainissement-des-objectifs-de-developpement-durable/

La gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI) – Guide pratique pour organiser la nouvelle gouvernance

Agence de l'eau Adour-Garonne et la DREAL, 2017, 45 p.

Dans un contexte général de réforme des collectivités territoriales et de montée en puissance des structures gestionnaires des milieux aquatiques, ces dernières sont amenées à se réorganiser. Depuis plusieurs années déjà, les structures se regroupent ou élargissent leur territoire pour répondre à des besoins nouveaux, ce qui implique potentiellement un changement de type de structure juridique et s'accompagne d'une évolution de leurs compétences. L'objectif est notamment d'adapter la structure pour qu'elle intervienne sur un territoire hydrographique plus cohérent et qu'elle puisse développer des actions plus ambitieuses dans la recherche du bon état des eaux et du bon fonctionnement des milieux aquatiques et humides.

https://www.arraa.org/sites/default/files/media/documents/documents_techniques/guide-gemapi-adour-garonne-juillet-2017.pdf

Guide méthodologique : conception et mise en œuvre d'un système d'avertissement local aux crues

Ministère de la transition écologique et solidaire, 2016, 40 p.

http://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/guide_methodo_sdal_vf_cle6a1141_1_.pdf



Journées d'échanges de pratiques sur la GEMAPI
Le 02/12/2019 – OMESSA – Corse

Vidéos

Crues, inondations, GEMAPI : quelle responsabilité pour les collectivités ? / THOMAS FRANCIS

veille-eau.com, 21/11/2018, 10,31 mn

La compétence GEMAPI achève d'être structurée entre EPCI à fiscalité propre, EPAGE, EPTB, syndicats non labellisés, autres acteurs... Et tout le monde de s'atteler à l'étape d'après, celle des transferts d'ouvrages, d'établissement des systèmes d'endiguement et autres aménagements hydrauliques au prisme du « décret digues »... En ce moment carrefour, il importe d'avoir une grille à l'esprit : celle des responsabilités pénales et administratives. Afin de calibrer son action, afin de savoir où on met les pieds... Voici donc cet angle traité en une mini vidéo d'à peine plus de 10 minutes.

<https://veille-eau.com/videos/crues-inondations-gemapi-quelle-responsabilite-pour-les-collectivites>

Une nouvelle gestion des rivières arrive à l'heure de la Gemapi

Sauvons l'eau, 18/06/2015, 3,30 mn

<https://www.youtube.com/watch?v=lzrwF4XKUBk>
www.eaurmc.fr/gemapi

Redonnons à nos rivières un fonctionnement naturel pour limiter les crues, sécuriser les populations et améliorer la qualité de l'eau. L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse et la DREAL de bassin Rhône-Méditerranée vous présentent un film sur les 3 idées clés pour réussir la gestion de nos rivières : laisser plus d'espace à la rivière, freiner le débit de l'eau et gérer l'eau à l'échelle du bassin versant.

Sitothèque des acteurs de la Gemapi

Adopta

Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion des Techniques alternatives en matière d'eaux pluviales est une association loi 1901 dont l'objectif est de promouvoir la gestion durable et intégrée des eaux pluviales. Grâce à un retour d'expérience de plus de 20 ans, l'ADOPTA est en mesure de vous appuyer aussi bien sur le plan technique que pour relever vos défis d'organisation face à ce changement d'approche dans la gestion du pluvial.

adopta.fr

Les Agences de l'Eau

Etablissements publics du ministère chargé du développement durable, les six agences de l'eau regroupent 1800 collaborateurs et ont pour missions de contribuer à réduire les pollutions de toutes origines et à protéger les ressources en eau et les milieux aquatiques.

www.lesagencesdeleau.fr

Agence française pour la biodiversité

L'Agence française pour la biodiversité exerce des missions d'appui à la mise en œuvre des politiques publiques dans les domaines de la connaissance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des milieux terrestres, aquatiques et marins. Elle vient en appui aux acteurs publics mais travaille également en partenariat étroit avec les acteurs socio-économiques. Elle a aussi vocation à aller à la rencontre du public pour mobiliser les citoyens en faveur de la biodiversité.

www.afbiodiversite.fr



Journées d'échanges de pratiques sur la GEMAPI
Le 02/12/2019 - OMESSA - Corse

Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse

L'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse est un établissement public du ministère de l'environnement, dédié à la préservation de l'eau. Elle perçoit l'impôt sur l'eau payé par tous les usagers. Chaque euro collecté est réinvesti auprès des collectivités, acteurs économiques et agricoles pour lutter contre les pollutions et mieux utiliser l'eau disponible, à travers un programme pluriannuel d'intervention. L'agence de l'eau organise la concertation avec les acteurs locaux, produit et diffuse la connaissance sur l'eau.

www.eaurmc.fr

Association nationale des élus du littoral

Anel.asso.fr

L'ANEL, consciente des risques majeurs auxquels sont exposées les zones côtières, notamment dans les territoires d'Outre-mer, travaille depuis des années à la sensibilisation des populations littorales aux risques naturels venus de la terre et de la mer.

Astee

L'Astee est une voix reconnue dans ses domaines de compétence. L'Astee est également un partenaire actif et respectueux d'autres associations, complémentaires, plus généralistes ou couvrant des domaines connexes, en particulier d'associations professionnelles. Elle propose ou participe à des actions communes lui permettant quand c'est opportun d'associer plus largement dans la production de ses travaux, de renforcer la légitimité de ses productions et de les valoriser plus largement.

www.astee.org

La Cater de Normandie

L'association a pour vocation générale, l'animation technique dans le cadre de la restauration, la gestion et la valorisation des milieux aquatiques et humides et des ressources en eaux superficielles à l'échelle des bassins versants, au travers d'actions.

www.cater-normandie.fr

Cepri

Le Centre Européen de Prévention et de gestion des Risques d'Inondation (CEPRI) est une association créée le 1er décembre 2006. Le projet est né au sein de collectivités territoriales, porté notamment par le Conseil départemental du Loiret et conduit en partenariat avec l'Etat (Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire).

www.cepri.net

Cerema

Le Cerema (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement) est un établissement public tourné vers l'appui aux politiques publiques, placé sous la double tutelle du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales.

www.cerema.fr

La Compagnie d'Aménagement des Coteaux de Gascogne (CACG)

Eau, énergie, alimentation, dynamique économique... Notre mission : faire émerger des projets de développement, et les faire grandir. La CACG met l'accent sur l'accompagnement des projets des territoires et mobilise ses savoir-faire pour apporter les meilleures solutions aux enjeux d'aujourd'hui et de demain.

www.cacg.fr

Dreal Corse

La DREAL, la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement, est un service de l'État, qui pilote sous l'autorité des préfets, la mise en œuvre en Corse des politiques du Ministère de la Cohésion des Territoires et du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire.

www.corse.developpement-durable.gouv.fr



Eau France

Le portail eaufrance est le point d'accès unique à toutes les informations et les données publiques relatives à l'eau et aux milieux aquatiques.

www.eaufrance.fr

France Digue

France Dignes est une association loi 1901 qui vise à structurer, consolider et représenter la profession de gestionnaire de digues, à être un lieu d'échanges techniques et de formation. Ce site est l'un des outils qu'elle propose à cette fin.

www.france-digues.fr

GIP littoral

<https://www.giplittoral.fr/>

Acteur essentiel de la réflexion stratégique sur les problématiques littorales de Nouvelle-Aquitaine, animateur important des politiques publiques dédiées à la gestion des espaces littoraux, le groupement d'intérêt public est un lieu de production d'études à caractère prospectif mais aussi un outil de concertation, de mise en cohérence des projets, d'échanges d'expériences et de diffusion de bonnes pratiques entre ses membres et partenaires. L'ingénierie mise en œuvre par le GIP Littoral concerne trois domaines principaux : l'organisation de l'espace littoral, la gestion de la bande côtière et l'aménagement touristique durable.

Graie

Association d'intérêt général, le Graie est le groupe de recherche, animation technique et information sur l'eau. Il mobilise et met en relation des acteurs de la gestion de l'eau, des milieux aquatiques et de l'aménagement urbain. Créé en 1985, le Graie réunit plus de 300 adhérents : professionnels publics et privés, collectivités, entreprises et laboratoires de recherche.

www.graie.org

Irstea

Depuis plus de 30 ans, Irstea conduit une recherche environnementale concentrée sur l'eau, les écotecnologies et l'aménagement des territoires. Sur un modèle de recherche « finalisée », il a pour vocation de répondre aux enjeux environnementaux et sociétaux d'aujourd'hui et de demain.

www.irstea.fr

Observatoire Nationale de la Mer et du Littoral (ONML)

Le livre bleu « stratégie nationale pour la mer et les océans » a été adopté en comité interministériel de la mer (Cimer) en décembre 2009. Dans la continuité du Grenelle de la mer, il proposait la création d'un Observatoire national de la mer et du littoral, constitué à partir de l'Observatoire du littoral mis en œuvre par le Service de l'Observation et des Statistiques depuis 2003, tout en intégrant la réalisation du tableau de bord des mers françaises. Le ministère de l'Écologie, le Secrétariat général de la Mer et la Datar, en collaboration avec l'Ifremer et l'Agence des aires marines protégées, ont engagé la mise en œuvre de l'ONML qui est maintenant opérationnel.

www.onml.fr

OCDE

L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) est une organisation internationale qui œuvre pour la mise en place de politiques meilleures pour une vie meilleure.

www.oecd.org

Office International de l'Eau (OIEau)

L'Office International de l'Eau est une association de droit français sans but lucratif déclarée d'utilité publique par Décret du 13 septembre 1991. L'OIEau intervient essentiellement dans le développement des compétences pour une meilleure gestion de l'eau en France, en Europe et dans le monde.

www.oieau.fr



Journées d'échanges de pratiques sur la GEMAPI
Le 02/12/2019 - OMESSA - Corse

Orion

Orrion est une base de données participative sur les inondations historiques dans le Fossé Rhénan (Alsace et Pays de Bade).

orrion.fr

Orisk

L'Observatoire du Risque Inondation, de la Sécheresse et du Karst (ORISK) a été mis en place par l'ETPB Saône et Doubs et la DREAL Bourgogne Franche-Comté est le premier site au niveau national spécialisé sur ce thème et pour un tel territoire. Il prend la suite de l'Observatoire de l'Hydrologie en Franche-Comté (OHFC), lui-même descendant de l'Observatoire des inondations de la vallée du Doubs et créé en 2007.

www.orisk-bfc.fr

Prévention des risques majeurs

L'inondation est une submersion temporaire, par l'eau, de terres qui ne sont pas submergées en temps normal, quelle qu'en soit l'origine. L'expression recouvre les inondations dues aux crues des rivières, des torrents et des cours d'eau intermittents méditerranéens, aux remontées de nappe, aux ruissellements urbains et agricoles ainsi que les submersions marines au-delà des limites du rivage de la mer.

www.gouvernement.fr/risques/inondation

SIGOM

Le SIGOM, à l'origine syndicat intercommunal à vocation unique, a été créé en 1986 à Sauveterre-de-Béarn par 16 communes du bassin du Gave d'Oloron et du Saison, afin de lutter contre les érosions et les inondations.

www.sigom.fr

Smabb

Le SMABB travaille dans une volonté forte de coopération et de mutualisation et met l'accent sur la concertation, de développer les échanges avec les élus locaux et autres acteurs du territoire.

www.smabb.fr

SmageAa

Le Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion des eaux de l'Aa couvre les 70 communes du bassin versant de l'Aa rivière et du marais audomarois. Il a pour objet la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (S.A.G.E.) de l'Audomarois. Le SmageAa est une collectivité. Il a été créé en décembre 2003.

www.smageaa.fr

Smmar

Le SMMAR (Syndicat Mixte des Milieux Aquatiques et des Rivières) a été créé en 2002 par arrêté préfectoral n°2002-2349 sous l'impulsion du Président du Département et du Préfet de l'Aude. Il a pour but de répondre à la nécessité de mener une gestion concertée de l'eau et d'organiser la prévention des inondations à l'échelle du bassin versant. Le SMMAR a obtenu la reconnaissance du statut d'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) par arrêté du Préfet coordonnateur de bassin RMC le 5 décembre 2008.

www.smmar.org

Symbhi

Le Symbhi a été créé par un arrêté préfectoral le 26 mars 2004 pour porter des grands projets d'aménagements sur les rivières Isère, Drac et Romanche, sur les thèmes de la protection contre l'inondation et de la préservation des milieux naturels liés à l'eau. Il était donc à l'origine essentiellement un aménageur. Le contexte de prise de compétence obligatoire de la GEMAPI par les intercommunalités au 1er janvier 2018, dans le cadre du dispositif réglementaire renouvelé par les lois MAPTAM et NOTRe, a impliqué une évolution profonde du syndicat mixte.

<http://symbhi.fr>



UNALCI – France Inondations

L'UNALCI fédère des associations réparties sur tout le territoire national. Elles œuvrent pour la défense des victimes d'inondations et pour la recherche d'une meilleure maîtrise des phénomènes hydrologiques. Notre fédération se donne pour tâche de centraliser les expériences locales et de les porter au plus haut niveau. Elle veut peser sur les décideurs pour créer une dynamique de concertation puis d'action.

www.unalci-france-inondations.org

Vigicrues

La vigilance crue, mise en place en juillet 2006, est fondée sur les mêmes principes que la vigilance météorologique produite par Météo-France. Son objectif est d'informer le public et les acteurs de la gestion de crise en cas de risque de crues sur les cours d'eau surveillés par l'Etat, dans le cadre de sa mission réglementaire de surveillance, de prévision et de transmission de l'information sur les crues.

www.vigicrues.gouv.fr



Journées d'échanges de pratiques sur la GEMAPI
Le 02/12/2019 – OMESSA – Corse

INSET DE MONTPELLIER
CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
76 PLACE DE LA RÉVOLUTION FRANÇAISE
34965 MONTPELLIER CEDEX 2
TÉL : 04 67 99 76 76
INSET.MONTPELLIER@CNFPT.FR